TERRITOTRE.

DU

RUANDA-URUNDI

Greffe du Tribunal de USUMBURA.

Nº 1883/D.4

Annexes:

OBJET:

Sommation

SOCORUDI c/ MOHAMED BIN MASUD SINAWI.

Monsieur l'Huissier,

Kem & C. 12.51 3206/Just.

Usumbura, le 3 Décembre



J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli, en original et copie, un exploit de sommation que je vous prie de bien vouloir signifier au sieur MOHAMED BIN MASUD SINAWI;
commerçant à ASTRIDA

Sitôt signification faite, vous voudrez bien me retourner l'original dûment rempli, daté

## et signé

Le coût l'exploit n'est pas à percèvoir, sauf en cas de payement du principal.

A Monsieur l'Huissier

de et à

ASTRIDA.

Le Creffier Adj.

M. MEEUWES. -